

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Mai 2022

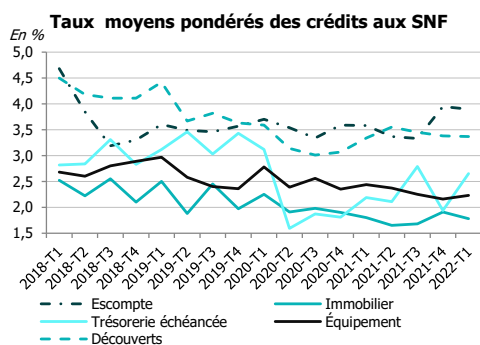
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 1^{ER} TRIMESTRE 2022

ÉVOLUTIONS HÉTÉROGÈNES DES TAUX MOYENS DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

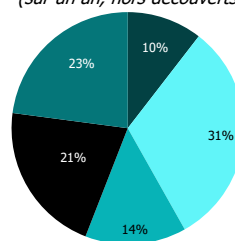
- Après une chute au 4^e trimestre 2021 (en lien avec un regain de production de PGE¹), le taux moyen des crédits de **trésorerie échéancée** rebondit au 1^{er} trimestre 2022 (+71 points de base, pdb) pour s'établir à 2,65 %. Environ 45 % des crédits de trésorerie sont souscrits à taux fixes, pour une durée moyenne de près de 7 ans et un montant moyen de 11,4 millions XPF.
- Le taux moyen des **crédits d'équipement** augmente également (+7 pdb sur trois mois). Deux tiers des crédits d'équipements sont souscrits à taux fixes, pour une durée moyenne de 12 ans et un montant moyen de 17,9 millions XPF.
- En revanche, le taux moyen des **crédits immobiliers** (1,78 %) est orienté à la baisse (-13 pdb par rapport au trimestre précédent). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 19 ans, pour un montant moyen de 45,9 millions XPF.
- De son côté, le taux moyen des **découverts** est stable sur un trimestre.
- Dans l'ensemble, les taux appliqués aux SNF en Nouvelle-Calédonie demeurent moins favorables qu'en Polynésie française et qu'en France entière.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF
(sur un an, hors découverts)



■ Escompte ■ Trésorerie échéancée ■ Immobilier ■ Équipement ■ Autres investissements

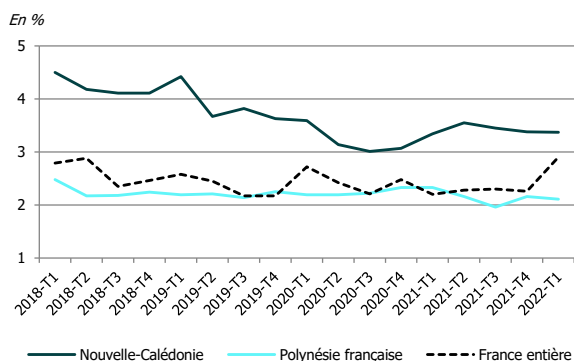
Source : IEOM

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T1 2022		Taux moyen pondéré (en %) au T4 2021		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	3,37	2,90	3,38	2,26	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,65	1,43	1,94	1,48	81	28	44	45	2,92	1,73
Équipement	2,23	1,14	2,16	1,13	121	120	65	83	2,78	1,00
Immobilier	1,78	1,22	1,91	1,16	224	187	99	86	-	-

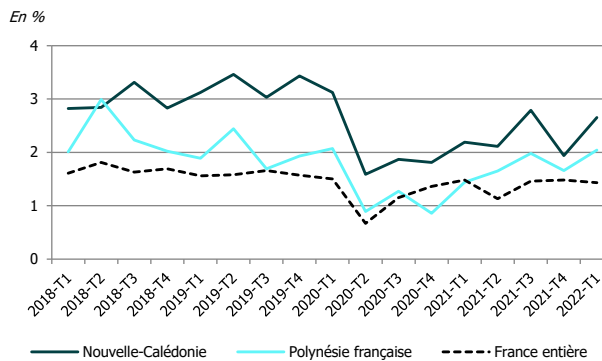
¹ Les PGE sont des prêts de trésorerie garantis par l'Etat (de 70 % à 90 %) destinés à soutenir la trésorerie des entreprises impactés par la crise de la Covid-19. Ces prêts sont accordés à un taux de 0,75 % pour la première année et comportent initialement un différé d'amortissement d'un an prévu pour la première année. Celui-ci a été prolongé d'une année supplémentaire sur demande. Deux à quatre mois avant la date anniversaire du PGE, le chef d'entreprise peut décider de rembourser immédiatement son prêt, de l'amortir sur 1 à 5 ans supplémentaires, ou de combiner les deux.

ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

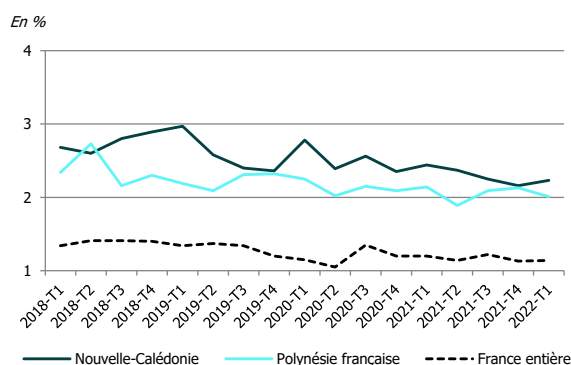
Découverts



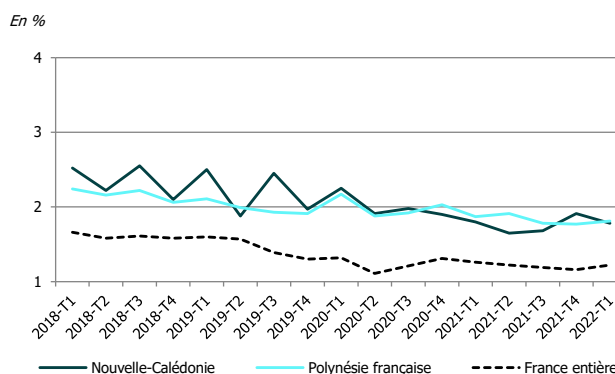
Trésorerie échancée



Équipement



Immobilier



MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 5 700 déclarations pour le 1^{er} trimestre 2022.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.